

Selon le Parlement européen « Des INDH solides sont un indicateur du respect de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux »

L'espace démocratique se réduit en Europe. Le ENNHRI ouvre la voie à une participation accrue des institutions nationales des droits humains à l'évaluation des valeurs centrales de l'UE.

Ces dernières années, des citoyens de différents pays européens sont descendus dans la rue, pour manifester contre ce qu'ils considèrent comme un recul démocratique. Plusieurs pays européens ont promulgué des lois restrictives concernant le droit à la liberté d'expression et de réunion, aggravées par la COVID-19, et un discours officiel négatif sur les droits humains. Certains gouvernements adoptent des lois qui sapent l'indépendance judiciaire et des mesures de sécurité qui affectent les libertés individuelles. La montée et l'enracinement de tendances autocratiques et restrictives dans toute l'Europe exigent des mécanismes plus solides pour protéger la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux dans les États membres de l'UE, a récemment déclaré le Parlement européen.

Tant la Commission européenne que le Parlement ont récemment souligné l'importance du rôle des institutions nationales des droits humains dans l'évaluation des valeurs fondatrices de l'UE. Dans le premier rapport de la Commission européenne évaluant la situation de l'état de droit dans tous les États membres de l'UE, publié en septembre 2020, la Commission déclare que les INDH : « jouent un rôle important de garantie de l'état de droit et peuvent assurer un contrôle indépendant du système en cas de crise de l'état de droit ».

La reconnaissance, fruit du travail du ENNHRI

Cette reconnaissance par la Commission et le Parlement est le résultat de différents efforts et activités déployés par le ENNHRI, dont certains bénéficiaient du soutien du Projet de l'UE sur les INDH : en février, à l'occasion d'une réunion de consultation de haut niveau organisée par le ENNHRI, qui s'est tenue à Bruxelles, les directeurs de 19 INDH européennes, des représentants d'institutions et organes de l'UE, ainsi que des représentants des organes du Conseil de l'Europe et des parties prenantes de la société civile ont examiné comment les INDH peuvent participer au Mécanisme européen de protection de l'état de droit. Avant la consultation, le ENNHRI a publié un document de référence qui identifiait les modalités de participation des INDH aux mécanismes européens relatifs à l'état de droit. Après la consultation, le ENNHRI a publié un rapport sur la situation de l'état de droit, auquel il est fréquemment fait référence dans le rapport de la Commission européenne.

« La reconnaissance par la Commission européenne et le Parlement du rôle des INDH comme garantie des valeurs fondamentales de l'UE contribuera à créer un environnement plus propice, dans lequel les INDH peuvent être pleinement déployées, pour une meilleure promotion et protection des droits humains et de l'état de droit. Elle permettra par ailleurs aux INDH de remplir leur rôle de soutien à la société civile et aux défenseurs des droits humains », a déclaré Debbie Kohner, Secrétaire-générale du ENNHRI.

Les INDH jouent un rôle important de « garantie de l'état de droit »

Le rapport de la Commission, centré sur le système de justice, le cadre de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias, et d'autres systèmes d'équilibres des pouvoirs institutionnels, identifie lui aussi le travail des INDH comme un indicateur de l'état de droit. Il souligne également que « l'équilibre des pouvoirs dépend ... d'autorités indépendantes efficaces, telles que des institutions d'ombudsman ou des institutions nationales des droits humains ».

De plus, les INDH sont reconnues dans la résolution du Parlement européen sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, votée en plénière en octobre 2020. S'appuyant sur le rapport de la Commission, le Parlement appelle à l'établissement d'une surveillance plus globale de l'ensemble des valeurs de l'UE, y compris des recommandations spécifiques à un pays.

La proposition adoptée demande la participation des INDH aux différentes étapes du mécanisme de l'UE et souligne qu'une INDH indépendante conforme aux Principes de Paris des Nations Unies peut également servir d'indicateur du respect de la démocratie, de l'état de droit et des principes fondamentaux dans les États membres de l'UE. Selon le ENNHRI, l'implication stratégique des INDH générera également des occasions de nouvelles synergies entre l'UE et le Conseil de l'Europe, y compris la Commission de Venise, un organe consultatif du Conseil de l'Europe, officiellement appelé Commission européenne pour la démocratie par le droit. Cela pourrait consolider la reconnaissance du potentiel unique des INDH par le Conseil de l'Europe, qui accorde un soutien permanent à l'établissement et au fonctionnement effectif des INDH.

Au vu de l'importance de la cohérence interne et externe des politiques de l'UE, cette reconnaissance aura également des répercussions globales sur les INDH.